

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD - Mme MASLOUHI - M. DUGOURD

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2010**

Mme ROY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon accueille un grand nombre d'élèves chaque année. Pour l'année scolaire 2008-2009, l'effectif a été de 1 641 élèves dont 31 % environ étaient domiciliés hors Dijon, et les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 686 848,34 €.

L'octroi, par la Région Bourgogne, d'une subvention de 1,6 M€ a permis d'alléger la charge de la Ville.

Cette dernière doit cependant encore supporter à elle seule plus de 60 % du budget de la structure.

C'est pourquoi, pour l'année 2010, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, la participation financière des collectivités territoriales et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être allouées au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2010 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 22/10/09